

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3190

AMENDEMENT

présenté par

M. Maurel, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
 Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
 Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
 null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	2 210 000
Livre et industries culturelles	2 210 000	0
TOTAUX	2 210 000	2 210 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à atténuer la baisse de près de 7 millions d'euros des subventions attribuées au CNM pour 2026 par rapport au budget de 2025. Les crédits du CNM baissent de 1 335 228 euros par rapport à 2024. Cet amendement de repli propose donc une augmentation de 2 210 000 euros correspondant à l'annulation du plafonnement des taxes affectées à l'article 36.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière du projet de loi de finances, nous proposons de transférer 2,21 millions d'euros en autorisation d'engagement et 2,21 millions d'euros en crédits de paiement depuis l'action 02 « Aides à la presse » du programme 180« Presse et médias » vers l'action 02 « Industries culturelles » du programme 334 « Livre et industries culturelles ». Nous demandons au Gouvernement de lever le gage